



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 30 JUILLET 2020 À 18H30
SALLE DU LAC D'HOSSEGOR - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 22 juillet 2020)

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 16

Absents représentés : 1

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trente du mois de juillet, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, salle du Lac d'Hossegor au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre Froustey.

Présents :

Mesdames Casteras Line, Couderc Sylvie, De Artèche Sylvie, Gayon Marie Antoinette, Jaury Chamalvide Christine, Labeyrie Isabelle et Maïté Libier ;
Messieurs Arbeille Henri, Boireau Philippe, Yohann Dalmay, Darets Benoît, Dumas Jean-Louis, Froustey Pierre, Laffitte Pierre, Prosper José et Trézières Yves.

Absents représentés :

Monsieur Daulouède Jean Claude a donné pouvoir à Monsieur Froustey Pierre.

Secrétaire de séance : Dalmay Yohann.

OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS

Rapporteur : Monsieur le Président

VU les articles L. 123-4 à L. 123-9, R. 123-1 à R. 123-7, R. 123-10 à R. 123-23 et R. 123-25 du code de l'action sociale des familles ;

VU la délibération du conseil communautaire du 25 juin 2007 décidant d'approuver la création du centre intercommunal d'action sociale de MACS chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans le ressort de la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud avec effet du 1er septembre 2007 ;

VU les statuts du centre intercommunal d'action sociale Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'approuvés par délibération du conseil d'administration en date du 26 novembre 2008 ;

VU la délibération du conseil communautaire du 16 juillet 2020 fixant la composition du conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale de Marenne Adour Côte-Sud ainsi que les modalités de désignation des membres élus au sein du conseil communautaire de MACS au scrutin uninominal majoritaire à deux tours ;

VU la délibération du conseil communautaire du 16 juillet 2020 désignant, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, les 8 membres de l'assemblée communautaire de MACS pour la représenter au sein du conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale de Marenne Adour Côte-Sud ;



VU l'arrêté du président de Marenne Adour Côte-Sud en date du 17 juillet 2020 désignant les 8 représentants de la société civile en application de l'article L. 123-4 du code de l'action sociale et des familles ;

Monsieur Pierre Froustey, président de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud, procède à l'installation du conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale, dont il est président de droit :

PRÉSIDENT :

Monsieur Pierre Froustey.

MEMBRES ÉLUS :

Mesdames Sylvie De Arteché, Marie Thérèse Libier et Isabelle Labeyrie ;

Messieurs Pierre Laffitte, Henri Arbeille, Jean-Claude Daulouède, Benoît Daret et Yves Trezières.

MEMBRES NOMMÉS :

Mesdames Christine Jaury-Chamalbide, Sylvie Couderc, Line Casteras et Marie-Antoinette Gayon ;

Messieurs Yohann Dalmay, Jean Louis Dumas, José Prosper et Philippe Boireau.

Les administrateurs sont déclarés installés dans leurs fonctions.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 30 juillet 2020

Le président,

Pierre Froustey





CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS

DÉPARTEMENT
LANDES

TABLEAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Conseil d'administration du 30 juillet 2020

CANTON : ST VINCENT DE TYROSSE

FONCTION	N° D'ORDRE	NOM	PRÉNOM	Date de naissance	
Président	1	FROUSTEY	Pierre	20/12/1957	Président de MACS et du CIAS
Représentants du conseil communautaire élus en séance du 16 juillet 2020	2	LAFFITTE	Pierre	05/05/1953	Conseiller communautaire
	3	ARBEILLE	Henri	02/02/1958	Conseiller communautaire
	4	DE ARTECHE	Sylvie	02/04/1954	Conseillère communautaire
	5	DAULOUEDE	Jean-Claude	26/04/1949	Conseiller communautaire
	6	LIBIER	Maité	19/09/1957	Conseillère communautaire
	7	DARETS	Benoît	04/07/1971	Conseiller communautaire
	8	LABEYRIE	Isabelle	17/05/1973	Conseillère communautaire
Représentants de la société civile désignés par arrêté du président en date du 17 juillet 2020	9	TREZIERES	Yves	14/01/1960	Conseiller communautaire
	10	JAURY-CHAMALBIDE	Christine	27/11/1971	Représentante de l'UDAF
	11	DALMAY	Yohann	17/12/1986	Représentant de l'association GEM à l'assaut
	12	COUDERC	Sylvie	11/02/1963	Représentante de l'association Anima'vie40
	13	DUMAS	Jean-Louis	10/12/1949	Représentant de la Ligue des Droits de l'Homme
	14	CASTERAS	Line	26/06/1949	Représentante du Secours populaire
	15	PROSPER	José	06/11/1954	Représentant de la Banque Alimentaire
16	GAYON	Marie-Antoinette	23/06/1957	Représentante du Secours Catholique	
17	BOIREAU	Philippe	13/08/1953	Représentant de l'association Voisinage	

CERTIFIÉ EXACT, par le Président soussigné, le 30 juillet 2020

Le Président

Pierre Froustey

